

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY
MUNICIPALITÉ DE BÉGIN

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de Bégin tenue le 1^{er} octobre 2025 à 19h30, au lieu habituel des sessions dudit conseil sis au 126, rue Brassard à Bégin.

Sont présents:

M. Jean-Philippe Villeneuve – conseiller au siège 1
Mme Caroline Audet – conseillère au siège 2
M. Ghislain Bouchard– conseiller au siège 4
M. Raynald Pearson– conseiller au siège 6

Sont absents :

M. Stécy Potvin – conseiller au siège 3
M. Alexandre Germain – conseiller au siège 5

Assiste également à cette séance :

Mme Mireille Bergeron, directrice générale et greffière-trésorière

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Après vérification du quorum, sous la présidence du maire Monsieur Gérald Savard, la séance ordinaire est ouverte à 19h30.

2. LECTURE ET ADOPTION DE ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture de la séance et vérification du quorum**
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 3. Adoption des procès-verbaux**
 - 3.1 Approbation des minutes de la séance ordinaire du 2 septembre 2025
- 4. Correspondance**
- 5. Finances**
 - 5.1 Approbation de la liste des déboursés et des comptes à payer
 - 5.2 Dépôt des états comparatifs au 31 août 2025
- 6. Direction générale et ressources humaines**
 - 6.1 Transfert vacances 2025 – adjointe de direction
 - 6.2 Autorisation des démarches préparatoires à la mise en vente de terrains municipaux situés sur la rue du Boisé
- 7. Travaux publics et hygiène du milieu**
- 8. Urbanisme et environnement**
- 9. Loisirs, culture et parcs**
- 10. Sécurité publique**
 - 10.1 Demande au Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel
- 11. Règlements**
- 12. Points d'information des conseillers**
- 13. Divers**
- 14. Période de questions**
- 15. Clôture et levée de la séance ordinaire.**

SUR UNE PROPOSITION DE M. Jean-Philippe Villeneuve
APPUYÉ PAR Mme Caroline Audet
IL EST RÉSOLU

25-10-152 **D'ADOPTER** l'ordre du jour de la présente séance tel que lu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 Approbation des minutes de la séance ordinaire du 2 septembre 2025

Chaque membre du conseil ayant reçu dépôt de procès-verbal du 1^{er} octobre 2025 par la greffière-trésorière dans les délais fixés par la loi, la greffière-trésorière adjointe est dispensée d'en faire la lecture.

SUR UNE PROPOSITION DE M. Raynald Pearson
APPUYÉ PAR Mme Caroline Audet
IL EST RÉSOLU

25-10-153 **D'APPROUVER** le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 septembre 2025 tel que rédigé et déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. CORRESPONDANCE

5. FINANCES

5.1 Approbation de la liste des déboursés et des comptes à payer

ATTENDU QUE le comité des finances a pris connaissance de la liste des comptes à payer, des comptes déjà payés et du salaire des employés et élus pour le mois d'octobre 2025, et s'en déclare satisfait ;

ATTENDU QU'il y a lieu de les accepter, et d'autoriser le paiement des montants suivants :

Liste des comptes à payer	81 050.09 \$
Comptes déjà payés	6 399.27 \$
Salaire des employés et élus	22 686.22 \$

EN CONSÉQUENCE,
SUR UNE PROPOSITION DE M. Ghislain Bouchard
APPUYÉ PAR Mme Caroline Audet
IL EST RÉSOLU

25-10-154 **QUE** le conseil municipal approuve la liste compte à payer, la liste des comptes déjà payés ainsi que le salaire des employés et élus totalisant 110 135.58 \$.

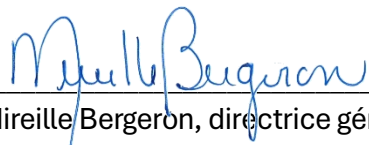
QUE ces documents soient annexés et fassent partie intégrante de ce procès-verbal.

D'AUTORISER la directrice générale et greffière-trésorière à payer lesdits comptes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée, Mireille Bergeron, directrice générale et greffière-trésorière, certifie que la Municipalité de Bégin dispose des crédits suffisants pour les dépenses précitées.


Mireille Bergeron, directrice générale

5.2 Dépôt des états comparatifs au 31 août 2025

La directrice générale et greffière-trésorière dépose au conseil les états comparatifs au 31 août 2025, tel que prévoit l'article 176.4 du Code municipal du Québec.

6. DIRECTION GÉNÉRALE ET RESSOURCES HUMAINES

6.1 Transfert vacances 2025 – adjointe administrative

IL EST
SUR UNE PROPOSITION DE M. Jean-Philippe Villeneuve
APPUYÉ PAR Mme Caroline Audet
IL EST RÉSOLU

25-10-155 **QUE** le conseil municipal autorise le transfert des vacances non utilisées de l'adjointe de direction de l'année 2025 à l'année 2026

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.2 Autorisation des démarches préparatoires à la mise ne vente de terrains municipaux situés sur la rue du Boisé

ATTENDU QUE la Municipalité est propriétaire de trois terrains situés sur la rue du Boisé ;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite procéder à la vente de ces terrains dans le respect des règles en matière de gestion des biens municipaux ;

ATTENDU QUE certaines démarches préalables sont requises, notamment le cadastrage des lots, l'évaluation de leur valeur marchande par un évaluateur agréé, ainsi que la préparation des projets de contrat de vente ;

EN CONSÉQUENCE,
SUR UNE PROPOSITION DE Mme Caroline Audet
APPUYÉE PAR M. Ghislain Bouchard
IL EST RÉSOLU

25-10-156 **QUE** le conseil municipal autorise la direction générale à entreprendre toutes les démarches nécessaires à la préparation du cadastrage, de l'évaluation marchande et des projets de contrat de vente pour les trois terrains municipaux situés sur la rue du Boisé.

QUE la directrice générale soit également autorisée à retenir les services professionnels requis, notamment ceux d'un arpenteur-géomètre, d'un évaluateur agréé et d'un notaire, conformément à la réglementation applicable.

QUE les montants requis pour ces démarches soient imputés au surplus accumulé.

QUE la direction générale revienne devant le conseil avec les documents préparatoires, incluant les résultats de l'évaluation marchande et les projets de contrat de vente, pour approbation finale avant la mise ne vente des terrains et la fixation des prix de vente par le conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU

8 URBANISME ET ENVIRONNEMENT

9 LOISIRS, CULTURE ET PARCS

10 SÉCURITÉ PUBLIQUE

10.1 Demande au Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel

ATTENDU QUE le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale ;

ATTENDU QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence ;

ATTENDU QU'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel ;

ATTENDU QUE ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour afin efficacement et de manière sécuritaire en situation ;

ATTENDU QUE la municipalité de Bégin désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme ;

ATTENDU QUE la municipalité de Bégin prévoit la formation de 8 pompiers au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire ;

ATTENDU QUE la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC du Fjord-du-Saguenay en conformité avec l'article 6 du Programme ;

EN CONSÉQUENCE,
SUR UNE PROPOSITION DE
APPUYÉ PAR
IL EST RÉSOLU

25-10-157 **DE** présenter une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC du Fjord-du-Saguenay.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11 RÈGLEMENTS

12 POINTS D'INFORMATION DES CONSEILLERS

Messieurs les conseillers et Madame la conseillère informent les personnes présentes sur certains dossiers et sur les activités auxquelles ils ont participé au cours du mois de septembre 2025.

13 DIVERS

Aucun sujet n'a été discuté à cet item.

14 PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire ouvre la période de questions à 19h39. Aucune question n'est posée

La période de questions se termine à 19h39.

15 CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

25-10-158 Les points prévus à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par M. Ghislain Bouchard et résolu que la séance soit levée à 19h40.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Je, Gérald Savard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.



M. Gérald Savard
Maire



Mme Mireille Bergeron
Directrice générale et greffière-trésorière